

Service instructeur

5^{ème} **Commission** - N° CG-2015-2-5-1

Service consulté

RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2015 DIRECTION A L'ACTION TERRITORIALISEE

Résumé : L'année 2015 verra les Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération monter en puissance, avec notamment :

- le versement de subventions pour les projets qui seront terminés cette année,
- les subventions de fonctionnement dont le versement est annuel,
- les premières annuités pour les projets engagés en 2014.

L'impact de la révision à mi-parcours se fait également déjà sentir dans ce budget, et notamment la prise en charge par le Département sous sa maîtrise d'ouvrage, de projets sollicités par les Territoires.

Il convient également de prévoir des crédits pour les opérations relevant encore de l'ancien guide des aides qui seront terminées cette année ainsi que pour diverses autres actions ponctuelles.

Le budget de la DAT s'élève donc, pour 2015, en investissement, à 25 180 691 € d'autorisation de programme et 10 821 131 € de crédits de paiement, et en fonctionnement, à 889 698 € d'autorisation d'engagement et 2 641 067 € de crédits de paiement.

Le budget de la Direction de l'Action Territorialisée pour 2015 regroupe l'ensemble des crédits prévus pour les enveloppes « projets structurants » et « projets d'intérêt local » des Contrats de Territoire de Vie.

Y figurent également des crédits pour des opérations ne relevant pas des contrats de Territoire, pour les bâtiments communaux et édifices culturels et pour des actions de formation et communication à destination de nos partenaires dans les Territoires de Vie.

1 – Opérations ne relevant pas des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération

Le programme de développement local relevant des anciens contrats de Territoire de Vie a été soldé.

Relève encore de cette politique le fonctionnement du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie, pour lequel il y a lieu de prévoir 10 000 € de CP de fonctionnement.

La politique « bâtiments communaux et édifices culturels » (politique F234) est aujourd'hui maintenue en faveur des seuls établissements publics du culte et des associations.

Il y a lieu de prévoir, pour les nouvelles opérations, 100 000 € d'autorisation de programme. Aucun crédit ne semble nécessaire à ce stade.

Par ailleurs, pour honorer nos engagements pris antérieurement, il convient de prévoir 600 000 € de crédits d'investissements.

Enfin, afin de pouvoir renouveler en 2015 la traditionnelle rencontre d'information des directeurs généraux, secrétaires de mairie et d'intercommunalité, il convient de prévoir 10 000 € de crédits de paiement.

Est actuellement à l'étude l'organisation d'un événement, à l'automne 2015, qui pourrait permettre de communiquer sur notre politique de territorialisation, dans la lignée de l'article paru à l'automne dernier sur ce sujet dans la Gazette des Communes, des Départements et des Régions. Si ce projet se concrétise, les crédits nécessaires pourraient être partiellement prélevés sur le budget de cette journée d'information ainsi que sur le budget du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie.

2 – Opérations relevant des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération

Depuis la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie, dans un souci de lisibilité, les crédits nécessaires à la mise en œuvre des volets « projets structurants » et « projets d'intérêt local » sont prévus dans leur totalité dans le rapport présenté par la Direction de l'Action Territorialisée.

Ils sont ensuite, selon le cas :

- pour les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, transférés dans les services opérationnels concernés (Direction de l'Architecture, direction des Routes et des Transports...),
- gérés par les services compétents pour les opérations relevant d'un vademecum (subventions pour l'enseignement artistique, gerplans, contrats transports...),
- gérés par la DAT pour les subventions « classiques ».

a- Enveloppe « projets structurants »

La première révision des Contrats de Territoire de Vie a été adoptée lors de la séance relative aux orientations budgétaires. Cette révision se caractérise budgétairement par la prise en charge, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de plusieurs projets dans les Territoires, comme c'était déjà le cas pour la construction de l'Antenne de Dannemarie.

Certains de ces projets feront l'objet de participations de nos partenaires, mais celles-ci ne devraient être recouvrées qu'à partir de 2016. De plus, il y a lieu pour ces projets de prévoir un montant TTC dans l'attente de la perception du FCTVA et un paiement au fur et à mesure de l'arrivée des factures et non pas en fin d'opération comme c'est d'ordinaire le cas dans le cadre des contrats de Territoire de Vie.

Les montants qui seraient nécessaires, à ce stade, pour assumer nos engagements contractuels sont donc les suivants :

En investissement :

	AP ANT-2014 à modifier	AP 2015 à créer	AP pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale	CP sur AP anciennes	CP sur AP nouvelles	CP pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale
Piémont Val d'Argent Pays Welche	-212 128	1 555 722	0	190 617	38 005	0
Colmar Fecht et Ried	-800 320	5 979 657	0	276 657	116 669	0
Florival Vignoble Plaine du Rhin	-327 051	2 092 777	0	249 944	93 934	0
Thur Doller	+194 573	651 847	120 000	389 316	7 680	120 000
Région Mulhousienne	-3 719 150	8 112 610	702 000	688 946	193 696	702 000
Trois Pays	-433 732	2 183 705	750 000	226 134	263 710	300 000
Sundgau	-130 956	1 490 088	780 000	168 109	25 473	890 000
Total	-5 428 764	22 066 406	2 352 000	2 189 723	739 167	2 012 000

En fonctionnement :

	AE ANT-2014 à modifier	AE 2015 à créer	AE pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale	CP sur AE anciennes	CP sur AE nouvelles	CP pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale
Piémont Val d'Argent Pays Welche	-20 160	23 000	0	327 430	2 000	0
Colmar Fecht et Ried	1 951	30 250	0	300 400	0	0
Florival Vignoble Plaine du Rhin	3 400	52 652	0	234 210	28 049	0
Thur Doller	50 200	232 587	0	363 767	109 280	0
Région Mulhousienne	0	11 100	0	603 776	11 100	0
Trois Pays	-260	235 246	12 000	278 330	41 873	12 000
Sundgau	-17 455	238 187	37 000	247 852	24 000	37 000
Total	17 676	823 022	49 000	2 355 765	216 302	49 000

b – Enveloppe « projets d'intérêt local »

L'année 2014 a été caractérisée par une faible consommation de l'enveloppe projets d'intérêt local, puisque seuls 23% de l'autorisation de programme votée pour les projets de la programmation 2014 ont fait l'objet d'un versement.

Les montants qui sont sollicités pour 2015 prennent donc en compte :

- les crédits nécessaires pour le règlement des dossiers engagés en 2014 qui feront l'objet d'une demande de paiement en 2015 ;
- des crédits pour les dossiers 2015 qui seront payés cette même année ; sur la base de l'expérience de 2014 sont sollicités 25% de l'enveloppe.

Les sollicitations pour l'enveloppe « projets d'intérêt local » sont donc les suivantes :

	AP ANT-2014 à modifier	AP 2015 à créer	CP sur AP anciennes	CP sur AP nouvelles
Piémont Val d'Argent Pays Welche	- 23 130	436 635	336 361	109 159
Colmar Fecht et Ried	0	1 117 346	716 883	279 337
Florival Vignoble Plaine du Rhin	0	498 779	251 245	124 695
Thur Doller	0	683 476	422 188	170 869
Région Mulhousienne	0	1 320 723	1 057 629	330 181
Trois Pays	0	697 032	301 783	174 258
Sundgau	0	1 337 058	671 428	334 225
Total	-23 130	6 091 049	3 757 517	1 522 724

oooOOOooo

Le budget primitif de la DAT se présente donc en synthèse comme suit :

	AP	CP d'investissement	AE	CP de fonctionnement
Bâtiments communaux et édifices culturels	100 000	600 000	0	0
Réseau des Acteurs des Territoires de Vie	0	0	0	10 000
Journée des secrétaires de mairie	0	0	0	10 000
Projets structurants des CTV 2	18 989 642	4 940 890	889 698	2 621 067
Projets d'intérêt local	6 091 049	5 280 241	0	0
Total	25 180 691	10 821 131	889 698	2 641 067

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- Prévoir au titre du budget primitif 2015 de la Direction de l'Action Territorialisée, les inscriptions suivantes :
 - pour le Réseau des Acteurs des Territoires de Vie (F631), en crédits de paiement de fonctionnement : 10 000 € se répartissant comme suit :
 - - 2 000 € catalogues et imprimés,
 - - 1 000 € frais divers,
 - - 7 000 € frais de colloques et séminaires.
 - pour la rencontre annuelle des Directeurs Généraux des Services, secrétaires de Mairie et d'intercommunalité (F634) en crédits de paiement de fonctionnement : 10 000 €
 - pour la politique « patrimoine communal » (F234), en AP : 100 000 €, en CP d'investissement : 600 000 €
 - pour les projets structurants des CTV2 (K211 et suivants et K811 et suivants)
 - En investissement :

	AP ANT-2014 à modifier	AP 2015 à créer	AP pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale	CP sur AP anciennes	CP sur AP nouvelles	CP pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale
Piémont Val d'Argent Pays Welche	-212 128	1 555 722	0	190 617	38 005	0
Colmar Fecht et Ried	-800 320	5 979 657	0	276 657	116 669	0
Florival Vignoble Plaine du Rhin	-327 051	2 092 777	0	249 944	93 934	0
Thur Doller	+194 573	651 847	120 000	389 316	7 680	120 000
Région Mulhousienne	-3 719 150	8 112 610	702 000	688 946	193 696	702 000
Trois Pays	-433 732	2 183 705	750 000	226 134	263 710	300 000
Sundgau	-130 956	1 490 088	780 000	168 109	25 473	890 000
Total	-5 428 764	22 066 406	2 352 000	2 189 723	739 167	2 012 000

- En fonctionnement :

	AE ANT-2014 à modifier	AE 2015 à créer	AE pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale	CP sur AE anciennes	CP sur AE nouvelles	CP pour projets sous maîtrise d'ouvrage départementale
Piémont Val d'Argent Pays Welche	-20 160	23 000	0	327 430	2 000	0
Colmar Fecht et Ried	1 951	30 250	0	300 400	0	0
Florival Vignoble Plaine du Rhin	3 400	52 652	0	234 210	28 049	0
Thur Doller	50 200	232 587	0	363 767	109 280	0
Région Mulhousienne	0	11 100	0	603 776	11 100	0
Trois Pays	-260	235 246	12 000	278 330	41 873	12 000
Sundgau	-17 455	238 187	37 000	247 852	24 000	37 000
Total	17 676	823 022	49 000	2 355 765	216 302	49 000

- pour les projets d'intérêt local des CTV de deuxième génération (K221 et suivants) :

	AP ANT-2014 à modifier	AP 2015 à créer	CP sur AP anciennes	CP sur AP nouvelles
Piémont Val d'Argent Pays Welche	- 23 130	436 635	336 361	109 159
Colmar Fecht et Ried	0	1 117 346	716 883	279 337
Florival Vignoble Plaine du Rhin	0	498 779	251 245	124 695
Thur Doller	0	683 476	422 188	170 869
Région Mulhousienne	0	1 320 723	1 057 629	330 181
Trois Pays	0	697 032	301 783	174 258
Sundgau	0	1 337 058	671 428	334 225
Total	-23 130	6 091 049	3 757 517	1 522 724

- donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de ces programmes.



Charles BUTTNER